



DICRIM commune de Lasserre

A la demande de la Préfecture, toutes les communes doivent se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et produire un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs que vous pouvez télécharger ci-dessous

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**Municipalité de Lasserre,
Edition 2016**

DICRIM Le mot du Maire

Version originale_Janvier 2016
Mise à jour 1_Septembre 2017_chapitre 8_Attaque terroriste

Chères Lasserroises et Lasserrois,

A la demande de la Préfecture, toutes les communes doivent se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et produire un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Bien que je souhaite vivement ne jamais à avoir à affronter avec vous une phase d'alerte ou d'urgence sur notre commune, le présent DICRIM vous est confié. Il nous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune. Le DICRIM contient par ailleurs les principales consignes de sécurité en cas d'urgence et a pour objectif de nous sensibiliser sur les actes réflexes indispensables et les consignes de protection que chacun de nous peut être amené à suivre.

Les risques présents sur le territoire de notre commune sont les suivants :

1. Météorologiques & atmosphériques,
2. Mouvement de terrain & sécheresse,
3. Inondation & coulées de boue,
4. Feux de forêts,
5. Sismique,
6. Transport de matières dangereuses,
7. Nucléaire.

Vous l'aurez compris, il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Je vous demande de bien vouloir lire attentivement ce document et de le conserver à portée de main. En cas de risque avéré, il conviendra de respecter tous ensemble les consignes spécifiques indiquées, les consignes générales étant d'évacuer ou de rester à l'abri selon la nature du risque, d'écouter la radio, de ne pas encombrer les lignes téléphoniques et de garder son calme.

J'attire votre attention sur le fait qu'en cas de coupure électrique il est important de prévoir un transistor à piles et un téléphone filaire, et donc de vérifier au préalable l'état des piles. Les malades ayant impérativement besoin d'électricité pour alimenter un appareil vital (malade à haut risque vital) sont invités à se faire recenser dès à présent en mairie.

Bien cordialement,
Hervé SERNIGUET, Maire de Lasserre

x 190,5 mm

[Télécharger le fichier «DICRIM 2017.pdf» \(3.6 MB\)](#)